

musique et danse à l'école .

présentation du dispositif

2020
2021



Le programme d'éducation artistique «Musique et Danse à l'école» s'adresse, sur adhésion des communes, aux classes élémentaires des communes rurales de Loire-Atlantique.

«Musique et Danse à l'école» conjugue **deux axes complémentaires d'initiation à la musique et à la danse** :

- **La pratique musicale ou chorégraphique**

Des ateliers de pratique musicale ou chorégraphique sont mis en place dans chaque école : initiation musicale, chant choral, danse de création.

Une équipe de 30 musiciens et danseurs intervenants spécialisés assure l'encadrement de ces ateliers, en partenariat étroit avec les enseignants et en liaison avec les projets de classe. Les intervenants sont salariés de l'association et agréés par la DSDEN.

- **L'expérience du spectacle vivant**

Une saison de concerts et spectacles de danse « jeune public » est organisée sur le territoire départemental. Les représentations sont organisées dans des salles de spectacle partenaires du territoire.

1. Ateliers de pratique artistique

Classes concernées

CP au CM2 des écoles publiques et privées de la commune

Activités possibles

Au choix de l'école :

- Initiation musicale
- Chant choral
- Danse de création

Volume horaire d'interventions

Chaque école dispose d'un volume horaire total d'interventions correspondant à 4 heures par classe élémentaire, auxquelles sont ajoutées 4 heures pour l'ensemble de l'école.

Exemple pour une école de 5 classes : (5 classes x 4 heures) + 4 heures = 24 heures

Un minimum de 16 heures est attribué aux petites écoles (1 à 3 classes).

Les réalisations éventuelles d'élèves réclamant la présence de l'intervenant (concerts, spectacles) sont à programmer à l'intérieur de ce volume horaire.

Chaque équipe pédagogique est libre de la répartition des heures allouées en fonction des projets, avec un minimum de 8 séances d'intervention par classe d'une durée de 45 mn au moins, et un minimum de deux classes concernées par école.

L'équipe pédagogique veille également à la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève, fondé sur les pratiques, les rencontres et les connaissances tout au long de sa scolarité. Elle prend en compte les projets des années précédentes.

Concertation / Bilan

Chaque école dispose d'un forfait de **2h pour la concertation et le bilan** avec l'intervenant, en complément du temps d'intervention dans les classes.

La concertation initiale est programmée avant le démarrage des ateliers et doit permettre à l'intervenant et à l'équipe enseignante de préciser ensemble leur projet musical ou chorégraphique et de fixer les modalités de leur partenariat à travers une fiche projet à remplir en commun.

A l'issue de cette séance préparatoire, l'école conserve l'original de cette fiche, en fournit une copie à l'intervenant et en adresse une copie à l'inspecteur de circonscription (écoles publiques).

En fin de projet, il est impératif de **prévoir un temps de bilan** avec l'intervenant (lors de la dernière séance par exemple), au cours duquel sera remplie la fiche bilan. De la même façon que pour la fiche projet, l'école en conservera l'original, en fournira une copie à l'intervenant et adressera une copie à l'inspecteur de circonscription.

Une concertation intermédiaire peut également être programmée, selon les besoins du projet.

Descriptif des ateliers proposés

Ateliers musicaux et chorégraphiques

Mise en œuvre d'un projet de pratique musicale ou chorégraphique autour d'une thématique liée au projet de classe ou d'école.

Proposé par l'école, ce projet sera défini plus précisément avec l'intervenant lors de la séance de concertation précédant les interventions. Cette concertation permettra notamment de fixer les modalités du partenariat enseignant/intervenant et leurs axes d'intervention respectifs dans la mise en œuvre du projet.

Dans la mesure du possible, le projet de pratique artistique est construit en lien avec la thématique du spectacle auquel assistent les enfants.

Musique

◆ Initiation musicale

L'atelier d'initiation musicale a pour but de sensibiliser les enfants aux paramètres fondamentaux du son et du langage musical, par le biais d'une pratique musicale vocale et instrumentale, avec réalisation éventuelle d'une petite production musicale en fin de cycle (si le nombre de séances le permet).

Cet atelier pourra inclure par exemple un apprentissage des rythmes, la pratique de jeux vocaux, l'exploration d'objets sonores... ; ces différentes activités pourront être réinvesties dans un atelier de création ; le contenu de chaque atelier est à déterminer avec l'intervenant en fonction du projet.

Cet atelier est plus particulièrement adapté au cycle 2.

◆ Chant choral

Ces ateliers ont pour but de développer une pratique régulière du chant collectif en classe, avec l'appui technique de musiciens intervenants spécialisés. L'apprentissage des chants est assuré conjointement par l'enseignant et l'intervenant. En effet, la collaboration active des enseignants est requise, notamment pour l'apprentissage et/ou la révision des paroles des chants entre les séances. Ces ateliers intègrent non seulement l'apprentissage d'un répertoire chanté, mais également l'exploration des possibilités vocales des enfants à travers des jeux vocaux, des temps d'improvisation et de création proposés par l'intervenant.

Les ateliers fonctionnent sur 8 séances par classe au minimum, d'une durée variant de 45 minutes (pour le cycle 2) à 1 heure, espacées de 8 à 15 jours.

En fonction du projet, il peut être envisagé de regrouper 2 classes de niveaux voisins sur les séances finales (répétitions), selon des modalités à étudier avec l'intervenant.

Danse

◆ Danse de création

Au travers d'une découverte et d'une mise en jeu du corps de l'élève, les intervenants abordent les fondamentaux de la danse (espace, temps, énergie...) et mettent l'enfant en situation :

- de danser
- de composer
- de communiquer (avec les autres, avec les œuvres)

Ces ateliers de sensibilisation à la danse prennent appui sur la relation privilégiée « intervenant-enseignant ».

Une salle propre, chauffée et suffisamment grande est nécessaire pour cette activité.

Pour toute restitution devant les parents, nous vous engageons à inviter les représentants de la commune.

2. Les spectacles jeune public

Une saison de spectacles musicaux et chorégraphiques est organisée sur le territoire, à proximité des écoles, dans les salles de spectacle partenaires adaptées aux exigences d'accueil des représentations. Elle est ouverte à toutes les écoles, dans la limite de la capacité d'accueil.

Objectifs

En allant à la rencontre du spectacle vivant, les enfants développent leur capacité d'écoute et leur sensibilité artistique. La programmation les amène à découvrir au cours de leur scolarité différentes esthétiques musicales ou chorégraphiques : musique classique, jazz, musiques et danses du monde, musiques et danses traditionnelles, danse contemporaine ou baroque... Ces spectacles invitent à la découverte et font vivre aux enfants leurs premières émotions de spectateur.

En complément de l'atelier de pratique artistique, ils concourent au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (rencontre avec les œuvres, fréquentation des équipements culturels).

Procédure d'inscription

Les enseignants ont accès aux représentations programmées sur leur territoire. La programmation est communiquée par courrier à la mi-juin. Chaque école peut inscrire de 2 à 4 classes, en indiquant un choix 1 et un choix 2.

Les spectacles sont orientés vers un cycle (cycle 2 ou cycle 3). Ils ne sont pas ouverts aux enfants des classes maternelles.

Les inscriptions sont ouvertes de la mi-juin **jusqu'au 6 juillet 2020**, par l'intermédiaire de la base informatique de Musique et Danse en Loire-Atlantique. Les écoles se verront confirmer leur participation début octobre.

En cas de demande supérieure à la capacité d'accueil, les écoles dont la demande ne pourra être satisfaite se verront proposer un autre spectacle ou à défaut seront prioritaires l'année suivante. Le transport en car des enfants vers le lieu du spectacle est organisé et pris en charge par nos soins.

Préparer sa sortie au spectacle, construire un parcours artistique

Musique et Danse en Loire-Atlantique propose aux enseignants des outils et des ressources pour accompagner la sortie au spectacle. Ceux qui souhaitent aller plus loin pourront construire un parcours articulant pratique artistique et découverte des œuvres :

- Chaque spectacle s'accompagne d'un dossier pédagogique transmis aux enseignants en amont de la représentation
- Des rencontres préparatoires sont désormais organisées à l'attention des enseignants, en lien avec certains spectacles : elles constituent un temps privilégié pour rencontrer l'équipe artistique, découvrir le propos du spectacle et la démarche de création, acquérir des connaissances et des outils pour préparer ses élèves à la représentation et faire du lien avec les apprentissages. Elles ne font pas l'objet de coûts supplémentaires pour les écoles.
- Afin de tisser des liens sensibles entre pratique artistique et expérience de spectateur, les musiciens et danseurs intervenants peuvent concevoir leurs ateliers en relation avec la thématique du spectacle ; ce type de projet nécessite d'inscrire les mêmes classes à l'atelier et à la représentation, dans la même discipline.

Les enseignants sont invités à préparer les élèves à adopter une attitude appropriée (calme, écoute, concentration, curiosité), leur permettant de profiter pleinement du spectacle, dans le respect des artistes, des techniciens et des autres spectateurs.



Musique et Danse en Loire-Atlantique

Forum d'Orvault | 11 rue Jules Verne - 44700 Orvault

Tél. 02 51 84 38 88 | Fax 02 51 84 05 55

contact@md44.asso.fr

www.musiqueetdanse44.asso.fr

Musique à l'école : Barberine Blaise | bblaise@md44.asso.fr

Danse à l'école : Nathalie Rinaldi | nrinaldi@md44.asso.fr

Suivi administratif : Gaétane Russon | grusson@md44.asso.fr